

Le Président

ARRETE PORTANT ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À DIVERS BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP OU À LA PERTE D'AUTONOMIE.

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article premier,

Vu les délibérations du Conseil de l'Eurométropole 7 juillet 2000 et 6 juin 2014 « Evolution des aides relatives aux travaux d'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie des personnes »,

VU l'arrêté préfectoral du préfet du Bas-Rhin du 15 mai 2018 relatif aux compétences exercées par l'Eurométropole de Strasbourg,

VU l'arrêté de délégation de pouvoir et signature du président de l'Eurométropole de Strasbourg pris en date du 3 avril 2020 et en application de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales donnant délégation à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, Vice-président,

VU les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Que dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, le Conseil de Communauté s'est par délibérations des 7 juillet 2000 et 6 juin 2014 « Evolution des aides relatives aux travaux d'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie des personnes » à soutenir financièrement une partie des travaux permettant le maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées à mobilité réduite ;

Les bénéficiaires de cette aide sont les propriétaires occupants et les locataires dont les revenus sont inférieurs à un plafond de ressources revu chaque année. Ces plafonds sont à comparer avec les revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes

qui occupent le logement. Toutefois, si les revenus ont fortement baissé entre l'année N-2 et l'année N-1, il est possible de prendre en compte les revenus de l'année N-1.

Nombre de personnes dans le ménage	Ménages « très modestes »*	Ménages « modestes »*	Ménages EmS (+20% des plafonds « ménages modestes »)
1	14 790 €	18 960 €	22 752 €
2	21 630 €	27 729 €	33 275 €
3	26 013 €	33 346 €	40 015 €
4	30 389 €	38 958 €	46 750 €
5	34 784 €	44 592 €	53 510 €
personne supplémentaire	+ 4 385 €	+ 5 617 €	+ 6 740 €

* Plafonds de ressources ANAH

Les propriétaires bailleurs, qu'ils soient privés ou publics, peuvent percevoir une subvention lorsqu'ils réalisent ces travaux pour le compte de ces locataires.

Deux types de travaux sont pris en considération : l'aménagement des salles d'eau et l'aménagement des accès avec ascenseur ou plate-forme élévatrice.

La participation de l'Eurométropole de Strasbourg a été fixée à 25% des travaux, avec un taux diminué à 20% pour les propriétaires occupants à ressources « modestes » (nomenclature de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)) bénéficiant d'un taux de subvention de 45% de l'agence et à 15% pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes » bénéficiant d'un taux de subvention de 60% de l'ANAH.

Arrête

Article 1^{er} :

le versement d'une enveloppe globale de **39 193 €**, aux bénéficiaires mentionnés sur le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'aide versée pour l'adaptation du logement au handicap.

Article 2 :

L'imputation de la dépense est inscrite sur les crédits disponibles au budget 2020 et suivant (fonction 425 – nature 20422 – activité HP01- programme 7032).

Fait à Strasbourg, le

26 JUIN 2020

Transmis au Préfet le :

Affiché à compter du :
Certifié exécutoire le :
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Robert HERRMANN

Le Président
par délégation

~~Syanak AGHA BABAEI~~
Vice-Président

"Adaptation du logement au handicap - attribution de subventions à divers bénéficiaires"

Bénéficiaires	Dossier n°	Adresse	Coût (TTC) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Coût (HT) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Taux de la subvention	Strasbourg Eurométropole	CPAM	Conseil Départemental	CARSAT, MSA ou RSI	Caisse complimaires ou DDUS	ANAH	PCH, APA ou PB*	Total subventions	Total en %
AJIDI Mohamed	2019/411	48 route de Brumath 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	10 449 €	9 821 €	25%	2 455 €	0 €	1 350 €				0 €	3 805 €	36%
ALBECKER Marie	2020/196	5 rue du Vallon 67550 VENDENHEIM	1 925 €	1 750 €	20%	350 €	0 €				788 €		1 138 €	59%
ANSTETT née PAULUS Alice	2019/653	16 rue Poincaré 67800 BISCHHEIM	9 385 €	8 531 €	15%	967 €	0 €	2 258 €			3 869 €	2 291 €	9 385 €	100%
BELFACI Fatma	2019/387	88 boulevard La Fontaine 67200 STRASBOURG	6 372 €	5 793 €	15%	708 €	0 €	1 652 €			2 833 €	1 179 €	6 372 €	100%
CALAMATIANOS Rabitha	2019/448	25 rue des Tisserands 67201 ECKBOLSHEIM	4 577 €	4 216 €	25%	763 €	0 €	687 €	0 €			1 221 €	2 671 €	58%
DEBROSSE Camille	2019/916	6 rue du Cerf 67115 PLOBSHEIM	4 174 €	3 956 €	20%	425 €	0 €				957 €	1 930 €	3 312 €	79%
DJALLO Marie-Louise	2019/811	5 rue Jean Krencker 67380 LINGOLSHEIM	7 191 €	6 537 €	25%	1 634 €	0 €	1 079 €					2 713 €	38%
ETCHBERRY née LECORNU Martine	2019/759	8 rue Georges Rosseutsch 67800 BISCHHEIM	6 045 €	5 495 €	15%	824 €	0 €	1 035 €			3 297 €	889 €	6 045 €	100%
FINK Micheline	2019/446	1 rue Michael Faraday 67540 OSTWALD	9 465 €	8 763 €	15%	1 006 €	0 €	2 213 €			4 023 €	2 069 €	9 331 €	99%
FLEURY Max	2019/471	18 rue du Port Gentil 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	2 111 €	1 919 €	15%	288 €	0 €	633 €			1 151 €		2 072 €	98%
GALLINAT BENET Dominique	2019/075	23 rue de Lampertheim 67800 BISCHHEIM	4 963 €	4 512 €	20%	902 €	0 €	745 €	0 €		2 030 €	0 €	3 677 €	74%
GERHARD Francis	2019/833	11 rue du Temple 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	13 461 €	12 238 €	20%	2 320 €	0 €				5 221 €	689 €	8 240 €	61%
GOKCEN Ipek	2019/057	20 rue des Faisans 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	8 649 €	7 863 €	15%	1 179 €	0 €	2 752 €			4 718 €	0 €	8 649 €	100%
HAUBERT Monique	2019/829	8 quai de Illi 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	9 123 €	8 293 €	15%	1 244 €	0 €	2 903 €			4 976 €		9 123 €	100%
HEHN Jean-Marie	2019/518	22b rue d'Adelshoffen 67300 SCHILTIGHEIM	11 313 €	10 311 €	15%	1 325 €	0 €				5 301 €	1 594 €	8 220 €	73%
HEINRICH Monique	2019/804	10a rue Kloeck 67116 REICHSSTETT	5 870 €	5 336 €	15%	298 €	0 €	650 €			1 192 €	3 685 €	5 825 €	99%
HEINZE Viviane	2019/737	36 rue de l'Orme 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	7 247 €	6 588 €	15%	988 €	0 €	2 237 €			3 953 €		7 178 €	99%
HEUSS Suzanne	2019/809	327 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	6 762 €	6 147 €	15%	1 537 €	0 €						1 537 €	23%
HUMMEL Eisa	2019/1008	21 rue René Laennec 67200 STRASBOURG	9 922 €	9 020 €	15%	1 103 €	0 €				4 412 €	1 833 €	7 348 €	74%
JANKOWSKI Marie-Claire	2019/593	8 rue du Languedoc 67100 STRASBOURG	6 647 €	6 043 €	20%	1 209 €	0 €				2 719 €		3 928 €	59%
JESSEL Lucie	2019/507	5 rue des Faisans 67380 LINGOLSHEIM	1 826 €	1 660 €	15%	249 €	0 €				996 €		1 245 €	68%
KHANNOUSSI Aicha	2019/822	21 rue des Maigré Nous 67540 OSTWALD	3 394 €	3 085 €	15%	221 €	0 €	483 €			849 €	1 838 €	3 391 €	100%
KOUSSA Farid	2019/1084	13 rue du Grand Ballon 67116 REICHSSTETT	6 164 €	5 603 €	25%	530 €	0 €				3 852 €		4 382 €	71%
LAUREAU Mireille	2019/993	36 rue de Soultz 67100 STRASBOURG	8 781 €	7 982 €	15%	1 197 €	0 €				4 789 €		5 986 €	68%
LEHR Roger	2019/353	13 rue des Peupliers 67000 STRASBOURG	7 587 €	7 192 €	25%	1 798 €		1 138 €	1 808 €				4 744 €	63%
MARCHAL Michèle	2020/201	53 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHEIM	8 287 €	7 534 €	15%	1 130 €	0 €	2 486 €			4 520 €		8 136 €	98%
MERTZ Lucie	2019/669	14 rue Henri Heine 67100 STRASBOURG	9 488 €	8 607 €	20%	1 545 €	0 €	1 420 €			3 476 €	972 €	7 413 €	78%
PASQUAUX Jacqueline	2019/1135	110 route du Polygone 67100 STRASBOURG	6 987 €	6 162 €	15%	924 €	0 €				3 697 €		4 621 €	66%

Adaptation du logement au handicap - attribution de subventions à divers bénéficiaires

Bénéficiaires	Dossier n°	Adresse	Coût (TTC) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Coût (HT) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Taux de la subvention	Strasbourg Euro-métropole	CPAM	Conseil Départemental	CARSAT, MSA ou RSI	Caissees complémentaires ou DDCS	ANAH	PCH, APA ou PB*	Total subventions	Total en %
PERNET Marie-Thérèse	2019/219	9 rue Richshoffer 67100 STRASBOURG	7 486 €	6 805 €	15%	1 021 €	0 €	2 382 €			4 083 €		7 486 €	100%
PFLIGERSDORFFER Yolande	2019/503	16 rue de Watwiller 67100 STRASBOURG	5 837 €	5 307 €	20%	1 061 €	0 €	791 €	0 €		2 388 €		4 240 €	73%
REMETTER Irène	2019/559	12 rue Lamartine 67640 LIPSHEIM	8 522 €	7 933 €	25%	1 983 €	0 €	1 278 €	0 €				3 261 €	38%
ROESER Liliane	2020/053	12 rue du Commandant Reibel 67000 STRASBOURG	8 770 €	8 313 €	15%	1 085 €	0 €				4 342 €	1 136 €	6 563 €	75%
ROSER Marthe	2019/546	11 rue de l'ill 67540 OSTWALD	2 050 €	1 943 €	25%	486 €	0 €	308 €					794 €	39%
SCANDELLA Jacqueline	2019/458	23 rue Vincent Scotto 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	4 093 €	3 721 €	15%	558 €	0 €	1 164 €	0 €		2 253 €		3 955 €	97%
SCHAFF Gérard	2019/905	24 rue de la Canardière 67100 STRASBOURG	7 125 €	6 477 €	25%	1 619 €	0 €	1 069 €					2 688 €	38%
THIELE Elise	2018/386	12 rue du Ballon 67100 STRASBOURG	4 571 €	4 129 €	25%	1 032 €	0 €	686 €					1 718 €	38%
WEBER Raymond	2019/758	56 rue de Buirthal 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	5 407 €	4 915 €	25%	1 229 €	0 €	847 €					2 076 €	38%
Total			251 986 €	230 500 €		39 193 €	0 €	20 194 €	0 €	0 €	82 813 €	25 188 €	183 248 €	73%

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
 MSA : Mutualité Sociale Agricole
 ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
 PCH : Prestation de Compensation au Handicap (déduite du Coût (TTC) des travaux retenus au titre du handicap avant le calcul de la subvention) ou participation du Propriétaire Bailleur (PB)
 DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 *L'aide financière n'a pas encore été communiquée par les organismes concernés.

Les différences adcs dépendent des droits personnels ouverts, des plafonds de ressources et des coûts de travaux retenus au titre du handicap.